

CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS D'EXÉCUTION DU PROJET URBAIN PARTENARIAL « RUE DE L'ÉGLISE » CONCLUE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GEX ET LA COMMUNE DE SAINT-GENIS-POUILLY

Une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP), relative à un projet immobilier situé rue de l'Église à Saint-Genis-Pouilly, a été signée entre la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et la SAS D.E.F.I le 17 octobre 2022. Le président de la Communauté d'agglomération a été autorisé à signer cette convention par délibération du conseil communautaire du 12 octobre 2022.

Une seconde convention relative aux modalités d'exécution de la convention de Projet Urbain Partenarial « rue de l'Église » a été conclue entre la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et la commune de Saint-Genis-Pouilly. Le maire de la commune de Saint-Genis-Pouilly a été autorisé à signer cette convention par délibération du conseil municipal du 03 octobre 2023. Le président de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex a été autorisé à signer cette convention par délibération du conseil communautaire du 29 novembre 2023.

Ces conventions sont consultables au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et en mairie de Saint-Genis-Pouilly aux jours et heures habituels d'ouverture.